

Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Caroline GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Anne MOREL à Jean-Louis MARION, Mireille GRANDJEAN à Eric BOURGEOIS, Sandrine BORNE à Sylvain BOLE.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD.

Absents excusés :

Adeline DORNIER, Julien DORNIER, Thomas CHABOD, Gérard GILLET, Jean-Luc BONNEFOY, Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Vincent ROGNON.

La séance est ouverte à 20h00.

CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL

OBJET DE LA SEANCE

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 24 avril,
- Délibération : devis caveaux,
- Délibération : indemnité de gardiennage des églises,
- Délibération : renforcement électrique souterrain / rue du Grand Clos,
- Délibération : redevance d'occupation du domaine public – Enedis,
- Délibération : prix de l'eau et de l'assainissement,
- Délibération : tableau du classement des voies,
- Délibération : création d'un site internet,
- Délibération : augmentation du temps de travail d'un agent,
- Décision modificative budget annexe bois,
- Désignation d'un Délégué de Protection des Données,
- Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mr ROGNON Vincent pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 24 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°20242905_001 : Devis cimetière

Madame CATTET, Adjointe au Patrimoine, présente divers travaux à effectuer dans le cimetière communal concernant notamment la fourniture et la pose de nouveaux caveaux, des travaux à effectuer sur les 3 jardins du souvenir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le devis de l'entreprise Marbrerie Gauthier concernant la fourniture et la pose de 2 caveaux au cimetière de Goux pour un montant de 6 295 € HT ;
- valide le devis de l'entreprise Marbrerie Gauthier concernant des travaux à effectuer sur les 3 jardins du souvenir pour un montant de 2 870 € HT ;
- valide le devis de l'entreprise Maire concernant la fourniture et la pose de 3 caveaux au cimetière de Sombacour pour un montant de 5 833,33 € HT ;
- valide le devis de l'entreprise Marbrerie Gauthier concernant des travaux à effectuer sur le jardin du souvenir de Goux pour un montant de 956,67 € ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 4 juin 2024

La publication le 4 juin 2024

Délibération n°20242905_002 : Prix des caveaux

Madame CATTET, Adjointe au Patrimoine, indique que la commune va réaliser 5 nouveaux caveaux dans deux cimetières différents. Il convient de fixer leur prix de vente. Deux choix possibles :

l'harmonisation des prix ou la différenciation, sachant que le prix de revient des caveaux n'est pas le même.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 15 voix pour la différenciation du prix, 10 voix pour l'harmonisation du prix et 5 abstentions :

- décide de fixer le prix des caveaux 2 places du cimetière de Sombacour à 2 333,33 € l'unité ;
- décide de fixer le prix des caveaux 2 places du cimetière de Goux à 3 777 € l'unité.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 4 juin 2024

La publication le 4 juin 2024

Délibération n°20242905_003 : Indemnités pour le gardiennage de l'église de Sombacour

En application à la circulaire du 8 janvier 1987, concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés du gardiennage pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités.

Ces indemnités s'élèvent à hauteur de 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 15 voix pour (dont la voix du Maire) et 15 abstentions :

- décide d'allouer une indemnité de gardiennage pour l'église de la commune déléguée de Sombacour à hauteur de 300 € à Monsieur Louis Sievert.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 4 juin 2024

La publication le 4 juin 2024

Délibération n°20242905_004 : Prix de l'eau et de l'assainissement 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle les prix de l'eau et de l'assainissement appliqués avant la fusion dans les 3 communes du Val. Il convient désormais de fixer un tarif commun. La commission s'est réunie et propose des tarifs harmonisés.

La période s'étend du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les taxes de l'agence de l'eau au 1^{er} janvier 2024 :

- 0,29 € pour l'eau le m³ ;
- 0,16 € pour l'assainissement le m³.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de changer le prix de l'eau et de l'assainissement soit :

EAU

<i>Location de compteur :</i>	<i>20 € par an</i>
<i>Taxe redevance de l'agence de l'eau :</i>	<i>0,29 € d'euros / m³</i>
<i>Le m³ d'eau :</i>	<i>1,80 € / m³</i>

Soit un total de 2,09 € le m³.

ASSAINISSEMENT

<i>Le m³ d'assainissement :</i>	<i>3,44 € m³</i>
<i>La redevance de pollution versée à l'agence de l'eau :</i>	<i>0,16 m³</i>
<i>Part fixe :</i>	<i>15 € par an</i>

Soit un total de 3,60 m³.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 4 juin 2024
La publication le 4 juin 2024

Délibération n°20242905_005 : Création d'un site internet Val-d'Usiers

Madame Marion MYOTTE-DUQUET, Adjointe à la communication, présente les différents devis concernant la création d'un site internet pour la commune nouvelle Val-d'Usiers. 3 propositions ont été examinées. L'offre d'Utopia retient l'attention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de la société Utopia pour un montant de 4 942,00 € HT concernant la conception du site ;
- dit qu'une maintenance annuelle sera également prévue pour un montant de 586 € HT ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 4 juin 2024

La publication le 4 juin 2024

Délibération n°20242905_006 : Renforcement électrique rue du Grand Clos

Monsieur le Maire délégué de Sombacour indique que le Syded va réaliser un dossier de « renforcement électrique » sur la commune, laquelle se trouve en zone classée « Monuments historiques ». Le Syded préconise la solution souterraine quand il le juge opportun, mais il doit avoir l'aval des communes car généralement il y a des réseaux de télécommunications et d'éclairage public en appui commun. Dans cette typologie de travaux, le SYDED prend en charge 100% du génie civil et l'ensemble des travaux électriques, mais il ne peut pas financer la fourniture et la pose des réseaux de télécommunications ainsi que la fourniture et la pose de l'éclairage public.

Pour le chantier situé rue du Grand Clos, le SYDED a jugé opportun d'étudier le projet en technique souterraine (environ 200m). L'estimation du coût de ces travaux s'élève pour la commune à environ 18 000 € HT soit 9 000 € HT pour les travaux de télécommunications et 9 000 € HT pour les travaux d'éclairage public.

Une demande de participation sera faite auprès du promoteur, le renforcement électrique étant dû à la création d'un nouveau lotissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 2 abstentions :

- valide les travaux d'enfouissement rue du Grand Clos avec le Syded ainsi que la prise en charge par la commune d'un montant de 18 000 € HT ;
- donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 18 juin 2024

La publication le 18 juin 2024

Code INSEE

Collectivité

20242905_007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Assemblée

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 38

Nombre de membres présents 27

Nombre de suffrages exprimés 30

VOTES : Contre 0 Pour 30

Date de convocation : 24/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, le Assemblée légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Aurélien DORNIER, Maire.

Objet : Décision modificative n°2 - budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme		10 065.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		10 065.00 €
D 2131 : Constructions bâtiments publics	28 065.00 €	
D 21538 : Autres réseaux		18 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	28 065.00 €	18 000.00 €

Signataires : AMEIL Michaël

AUDY Pierre

BADOZ *Christiane*

BASSIGNOT Danièle

BAUD Jacques

BICHET Martial

BOLE Sylvain

BORNE Sandrine

BOURGEOIS Eric

CATTET Claudine

CHABOD Yves

DESCOURVIERES Fabrice

DORNIER Aurélien

GENDROZ Vanessa

GRANDJEAN Caroline

GRANDJEAN Mireille

GUY Fabienne

GUYON Michèle

KALLAL Ahmed

LEHMANN Laurent

Code INSEE

Collectivité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUAssemblée

MAGNET Thibaut		
MARGUET Anne		
MARION Jean-Louis		
MUYARD Nicolas		
MYOTTE-DUQYET Marion		
PRENCIPE Michel		
ROGNON Vincent		
TOUBIN Frédéric		
VILLAME Fabrice		
VINOT Catherine		
VIVOT Myriam		

Certifié exécutoire par Aurélien DORNIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/06/2024 et de la publication le 18/06/2024.

A Val-d'Usiers, le 17/06/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



Délibération n°20242905_008 : Opposition à la création d'une ZAER éolienne à Chaffois

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal de Chaffois a décidé de créer une ZAER éolienne, zone définie par le projet éolien de la société Intervent sur le territoire de sa commune et de prévoir un projet éolien aux portes de la commune nouvelle de Val-d'Usiers. La commune de Val-d'Usiers est limitrophe de celle de Chaffois et sera consultée lors de l'enquête publique. La commune pourrait subir de graves nuisances.

Le projet actuel est de 3 éoliennes de 229m de hauteur. 30ha de parcelles communales ont été mis à disposition du promoteur pour une extension éventuelle.

Un projet de parc éolien avait été étudié au début du mandat (2020) sur la commune de Sombacour. Après un sondage auprès de la population, les ¾ des habitants étaient opposés au projet.

Monsieur le Maire propose donc de s'opposer à ce projet éolien, lequel impactera fortement le territoire communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour (dont la voix du Maire), 12 voix contre et 6 abstentions :

- décide de s'opposer au projet éolien de la commune de Chaffois et à la création d'une ZAER éolienne sur le territoire de la commune de Chaffois.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 18 juin 2024

La publication le 18 juin 2024

Délibération n°20242905_009 : Modification du temps de travail d'un emploi

Le *Maire* expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (*12 heures hebdomadaires*). *La commune nouvelle a engendré de nouvelles réservations pour les salles de la commune déléguée de Goux-les-Usiers, dont l'agent s'occupe (téléphones, états des lieux...), ainsi que davantage de ménage au secrétariat de mairie.*

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE ▪ la suppression, à compter du *24 juin 2024* d'un emploi permanent à *temps non complet (12 heures hebdomadaires)* d'adjoint technique,

 ▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à *temps non complet (18 heures hebdomadaires)* d'adjoint technique,

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 18 juin 2024

La publication le 18 juin 2024

Code INSEE

Collectivité

2024 2905 - 010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUAssemblée

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 38
 Nombre de membres présents 27
 Nombre de suffrages exprimés 30
 VOTES : Contre 0 Pour 30
 Date de convocation : 24/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf, le Assemblée légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Aurélien DORNIER, Maire.

Objet : Décision modificative n°1 - budget annexe bois

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		3 000.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		3 000.00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f	3 000.00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	3 000.00 €			
Total	3 000.00 €	3 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Signataires : AMEIL Michaël

AUDY Pierre

BADOZ Christiane

BASSIGNOT Danièle

BAUD Jacques

BICHET Martial

BOLE Sylvain

BORNE Sandrine

BOURGEOIS Eric

CATTET Claudine

CHABOD Yves

DESCOURVIERES Fabrice

DORNIER Aurélien

GENDROZ Vanessa

GRANDJEAN Caroline

GRANDJEAN Mireille

GUY Fabienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUAssemblée

GUYON Michèle

KALLAL Ahmed

LEHMANN Laurent

MAGNET Thibaut

MARGUET Anne

MARION Jean-Louis

MUYARD Nicolas

MYOTTE-DUQUET Marion

PRENCIPE Michel

ROGNON Vincent

TOUBIN Frédéric

VILLAME Fabrice

VINOT Catherine

VIVOT Myriam

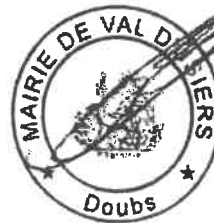
Certifié exécutoire par Aurélien DORNIER, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/06/2024 et de la publication le 18/06/2024.

A Val-d'Usiers, le 18/06/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



Délibération n°20242905_011 : Délégué municipal à la protection des données

Monsieur le Maire indique que l'ADAT du Doubs assure la mission de protection des données pour les communes. Il convient donc de désigner un délégué élu à la protection des données.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de désigner Jean-Louis MARION en tant que délégué élu à la protection des données.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 18 juin 2024

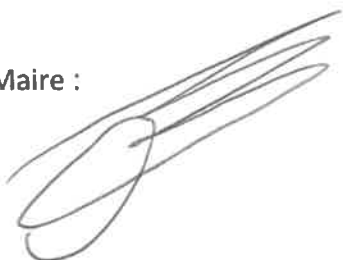
La publication le 18 juin 2024

QUESTIONS DIVERSES :

- Un règlement a été mis en place concernant le terrain multisports à l'ancienne gare de Bians-Sombacour.
- Le PLUi sera arrêté le 1^{er} juillet à la CCA 800.
- Demande de subvention de Semons l'Espoir pour la maison des familles : pas de subvention versée, la commune a déjà participé avec le spectacle des Etoiles Noires offert à l'occasion de la fête des mères.
- Problème des chats errants : des renseignements seront pris auprès de Yannick Chevalet.
- Des courses cyclistes seront organisées le dimanche 7 juillet par le vélo club de Pontarlier, sur le même circuit que l'année dernière.
- 15/06 : concert de Mélodie Franc-Comtoise à l'église de Goux.
- 1 et 2 juin : fête du village à Goux.
- 21/06 : feux de la Saint-Jean.
- 22/06 : kermesse de l'école.
- Cimetières : de l'eau est disponible dans les citernes mises à disposition.
- Terrain de pétanque : voir pour l'agrandir et le délimiter.

Prochaine réunion : mercredi 3 juillet 2024 à 20h00

Le Maire :



Vincent ROGNON :

